

miné ce projet de loi. Il s'agit surtout d'améliorations techniques et du redressement de quelques anomalies.

Il faut également noter que les fonctionnaires semblent généralement tenir aux arrangements sur les assurances adoptés il y a plusieurs années. Il faut également noter que ces arrangements ont été améliorés, puisqu'il y a eu augmentation du montant d'assurance attribuable aux fonctionnaires et du montant des prestations minimum qui reviennent à l'assuré entre la fin de son activité professionnelle et son décès. Je remarque, monsieur le président, ce qui est intéressant à noter, qu'une mesure législative qui a soulevé un tollé, quand on l'a proposée à la Chambre il y a plusieurs années, est maintenant considérée comme souhaitable.

Comme dernier commentaire, je tiens à déclarer que je regrette très profondément qu'à une époque où le gouvernement était en train d'étudier la loi sur les pensions du service public, il n'a pas saisi l'occasion d'effectuer deux autres changements. Je crois que, d'une part, le gouvernement aurait dû modifier la formule relative aux pensions des veuves. A l'heure actuelle, leur pension s'élève à 50 p. 100 du montant qui serait revenu à leur mari. Certaines organisations ont déclaré que ces pensions devraient subir une augmentation très importante: on a parlé, je crois, de 75 p. 100 dans la plupart des cas, et certains sont même allés plus loin.

Il m'a semblé qu'on aurait pu adopter au moins 60 p. 100, ce qui est le cas de la pension des veuves de membres du Parlement, dans cette mesure législative. Je regrette qu'on ne l'ait pas fait. J'ose espérer, puisque le ministre a dit avoir à proposer un certain nombre de modifications pendant que nous étudions ce projet de loi, qu'il proposera peut-être un amendement visant à améliorer la pension des veuves des employés de la fonction publique.

Je regrette aussi que le gouvernement n'ait pas saisi cette occasion pour procéder aux modifications utiles de la loi sur la pension du service public, afin d'améliorer la pension des employés de la fonction publique qui ont déjà pris leur retraite. Nous reconnaissons la nécessité de procéder au rajustement progressif des pensions. Le gouvernement a admis ce principe dans le cas du régime de pensions du Canada et il l'a également reconnu dans le cas de la loi des pensions de vieillesse. Je crois que tôt ou tard, force nous sera de

reconnaître ce principe dans le cas des employés retraités de la fonction publique. Je ne m'étendrai pas longuement sur cet aspect de la question de peur que quelqu'un n'invoque le Règlement pour savoir si oui ou non nous sommes saisis de cette question. Voilà le hic, monsieur le président, nous n'en sommes pas saisis et pourtant nous devrions l'être.

• (8.00 p.m.)

J'ai reçu avec plaisir du ministre du Revenu national la réponse à une question que je lui avais posée le 17 juin. Le ministre disait qu'il ne voyait pas d'objection à donner au comité mixte de la fonction publique un mandat de la Chambre pour lui permettre de débattre tout le problème de l'insuffisance des pensions des employés de la fonction publique déjà à la retraite. Il me connaît et je le connais. Il sait qu'ayant reçu ce que je considère comme une promesse, je saurai la lui faire remplir.

Il m'a bien fallu accepter la condition imposée que nous ne pouvions nous attaquer à cette question qu'après nous être débarrassés des autres mesures législatives déferées à ce comité. Mais le comité s'en occupe. A vrai dire, le comité mixte de la fonction publique est réuni en ce moment même; il a été appelé ce soir à 8 heures pour délibérer sur les trois autres projets de loi. Lorsque le comité en aura terminé avec les projets de loi sur les négociations collectives, je prierai le ministre du Revenu national de tenir la promesse qu'il a faite le 17 juin, et de déposer à la Chambre une motion visant à donner au comité mixte de la fonction publique un mandat lui permettant de discuter ce problème très important.

Même si je n'admets pas certains éléments du programme d'intégration dont nous sommes saisis, monsieur le président, je pense, comme tout le monde, que nos mesures législatives de pension à l'égard des employés de l'État sont bonnes dans l'ensemble. Précisément parce que nous les avons améliorées au point d'en être fiers et où elles procureront désormais une bonne base pour les pensions de retraite de nos fonctionnaires, je crois que nous devrions faire la même chose pour nos anciens employés retraités. Nous cherchons trop à faire quelque chose pour nos employés actuels, qui peuvent en appeler à nous d'une certaine façon, tout en essayant d'oublier nos anciens employés. Nous devons